

## Programme "Petites Villes de demain" : place au mode d'emploi

Publié le 20 septembre 2019, par Michel Tendil, à Uzès / Localtis

Cohésion des territoires, Aménagement et foncier, urbanisme, Petites Villes de Demain

Le nouveau programme de revitalisation des centres de petites villes démarrera après les élections municipales, a indiqué le CGET, vendredi, lors de la deuxième journée des Assises de l'Association des petites villes de France, à Uzès. Entre 800 et 1.000 villes de moins de 20.000 habitants seront retenues : les candidats doivent se mobiliser dès à présent en lien avec les régions et les départements.

© VERO\_LANG



Après l'annonce, jeudi, par le Premier ministre d'un nouveau programme "Petites Villes de demain", les élus attendent du concret. Beaucoup s'interrogent sur leur "éligibilité". Ce programme d'appui s'adressera à des villes de moins de 20.000 habitants. Entre 800 et 1.000 villes seront retenues, soit un quart environ des "petites villes". Le premier critère sera de conforter "le rôle de centralité" de ces villes qui ont un rayonnement autour d'elles. "Ce sera un des premiers programmes de la future Agence nationale de la cohésion des territoires qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2020", a souligné Nicolas Delaunay, responsable du pôle des systèmes territoriaux au CGET (commissariat général à l'égalité des territoires), vendredi 20 septembre au deuxième jour des 22<sup>es</sup> Assises de l'Association des petites villes de France (APVF), à Uzès. "Ce sont les préfets de régions et les délégués départementaux de l'agence qui vont discuter de l'identification des villes", a-t-il ajouté. Ce travail associera étroitement les régions et les départements.

Le programme, qui a déjà fait l'objet d'une lettre d'engagement signée par douze partenaires jeudi aux côtés de la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, se veut en effet à la fois "coconstruit avec les collectivités, partenarial et différencié d'une région à l'autre", a expliqué le responsable du CGET. Jacqueline Gourault remettra "dans les jours qui viennent" aux

préfets une instruction pour "commencer les discussions avec les exécutifs régionaux et départementaux pour travailler à un accord". Une coordination qui vise à ne pas empiéter sur ce que les régions font déjà, notamment dans le cadre des volets territoriaux des contrats de plan État-régions. C'est le cas en Occitanie où la présidente de région, Carole Delga, a fait de la revitalisation des centres-bourgs une de ses priorités. Pour la prochaine génération de CPER 2021-2027, elle préconise d'ailleurs un contrat État-région-départements.

## "Les premiers à se manifester auront de l'avance"

Après cette première phase de débroussaillage, pendant "une période de six mois", les préfets vont bâtir un programme "sur mesure", région par région. "L'objectif est qu'après les élections municipales, les maires en place puissent lancer leurs projets." Autrement dit, les maires qui porteront le projet au moment de la campagne électorale ne seront pas forcément ceux qui le mettront en œuvre à l'issue du scrutin... Ce qui pourrait s'avérer délicat.

Au vu du calendrier, le maire de Saint Flour (Cantal) et président délégué de l'APVF, Pierre Jarlier, a invité tous les maires intéressés à faire remonter leurs projets aux préfets : "Les premiers à se manifester auront de l'avance." Michel-François Delannoy, responsable des programmes de revitalisation des centres-villes à la Banque des Territoires (l'une des douze signataires de la lettre d'engagement), a quant à lui fourni quelques "clés de réussite", insistant sur le fait que "l'échelle des problèmes n'est pas forcément l'échelle des solutions". Il faut "travailler sur le cœur", a-t-il dit, "là où se concentrent tous les flux". "Hybridation des ressources" (publiques et privées), "innovation" et "attractivité" font aussi partie des idées forces. Et d'insister sur le "déterminant environnemental" qui, de plus en plus, confèrera une force d'attrait aux petites villes.

## Les villes de l'AMI "centres-bourgs" seront prioritaires

Mais les maires expriment des inquiétudes quant au mode de sélection du programme. Tout d'abord les maires des villes sélectionnées dans [l'AMI \(Appel à manifestation d'intérêt\) "centres-bourgs"](#) ... Une cinquantaine de communes et intercommunalités qui se retrouvent aujourd'hui "au milieu du gué", presque livrées à elle-même, quatre ans après le lancement de ce programme sous François Hollande. "Voilà dans quelle situation on a mis les maires", a déploré Pierre Jarlier dont la ville Saint-Flour avait été sélectionnée. "C'est dangereux politiquement !" "La ministre a envoyé instruction aux préfets pour que, dans le cadre des opérations de revitalisation des territoires, les villes AMI soient prioritaires. Très clairement, elles seront prioritaires dans le programmes Petites Villes de demain", a assuré Nicolas Delaunay. Mais ce dernier a été moins rassurant pour les maires de petites villes placées dans le giron d'une métropole. "La question de la solidarité à l'intérieur d'une métropole, c'est d'abord la responsabilité de la métropole", a-t-il signalé. Or pour Robert Beneventi le maire d'Ollioules (Var) près de Toulon, "on a créé une technostructure (...) une espèce d'absorption de toutes les capacités d'ingénierie, de financement au profit des objectifs métropolitains". "On a une très grande difficulté pour faire en sorte que les communes continuent à vivre et ne deviennent pas des cités dortoirs." "Nous souhaitons que ce programme soit aussi pour les petites villes en périphérie qui souffrent", a abondé Pierre Jarlier.

Le président du Sénat, Gérard Larcher, venu conclure ces assises a salué une "bonne décision" à travers ce programme qui répond aux préconisations des sénateurs Martial Bourquin et Rémy Pointereau dans leur proposition portant "[Pacte national pour la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs](#)", adoptée par la Haute Assemblée en juin 2018. Au cours d'un long discours largement consacré aux fractures territoriales, il a souligné l'importance des services publics dans la revitalisation des petites villes : "Je ne veux pas voir un pays avec un service premium réservé aux métropoles et aux grandes villes, et un service low cost" dans le reste du territoire.

La revitalisation des centres-villes est "un enjeu considérable", considère l'APVF dans sa résolution finale. Elle demande aussi que l'ANCT soit dotée d'un "budget opérationnel conséquent".